



Délégation départementale de la Creuse  
Pôle Santé Publique et Environnementale

Affaire suivie par : M BONJOUR  
Tél. : 05 55 51 81 48  
Mèl. : [michel.bonjour@ars.sante.fr](mailto:michel.bonjour@ars.sante.fr)

Réf. : T:\DDT\DD23\POLE\_SPSE\SE\URBANISME\Portée à  
connaissance\2022\Saint-Laurent\_Carte\_Communale.docx

GUERET, le 12 avril 2022

**La Directrice de la Délégation Départementale  
de la Creuse**  
à  
**Communauté d'Agglomération du Grand  
Guéret**  
**Direction de l'aménagement du territoire**  
**9 Avenue Charles de Gaulle, BP 302**  
**23006 GUERET cedex**

**Objet : Révision de la Carte Communale de Saint-Laurent**

Par courriel du 29/03/2022, vous sollicitez mes services, pour avis, concernant la révision de la carte communale de Saint-Laurent.

Il est à noter qu'il n'existe, sur le territoire administratif de cette collectivité territoriale, aucune servitude relative à la protection de la ressource en eau potable.

En ce qui concerne les différentes exploitations agricoles de la commune, dont certaine dans le bourg de la commune, il sera nécessaire de respecter les contraintes de distance règlementaire édictées dans l'article L 111-3 du Code Rural lors de nouvelles construction de maison d'habitation ou d'aménagement d'anciens bâtiments agricoles en maison d'habitation.

**La Directrice**



**Isabelle DUMOND**